

# COMMUNAUTE ALUR DE BUNIA ET SES ENVIRONS

=CABE=

## PETITION INITIEE PAR LES FILLES ET FILS ALUR MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ALUR DE BUNIA ET SES ENVIRONS CONTRE LE COMITE DIRECTEUR DE CETTE DERNIERE, DIRIGEE PAR VWAWEKA DHUGIRE Octave.

Conformement à l'article 27 de la constitution de la République Démocratique du Congo tel que révisée et modifiée à ce jour par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 qui stipule : « Tout Congolais a le droit d'adresser individuellement ou collectivement une pétition à l'autorité publique qui y répond dans les trois mois. Nul ne peut faire l'objet d'incrimination sous quelques formes que ce soit pour avoir pris pareille initiative ».

En ce qui nous concerne :

Vu l'article 45.1 alinéa 2 du règlement d'ordre intérieur de la communauté Alur de Bunia et ses environs : « La pétition de déchéance du comité directeur doit avoir les signatures d'au moins treize membres composant une chefferie membre de la CABE en tenant compte de la représentativité des sections des territoires membres de la CABE ».

Entendu que l'Assemblée Générale peut mettre fin pour toute faute lourde de déviationnisme au mandant du comité directeur ou de l'un de ses membres avant son terme.

Nous, membres de la communauté Alur de Bunia et ses environs, sommes surpris désagréablement de suivre par les voix des ondes et les réseaux-sociaux de la déclaration du comité directeur de la CABE du 06 Mars 2024 au gouvernorat de la Province de l'ITURI, laquelle déclaration retire la communauté Alur du groupe des 5 communautés victimes des atrocités de l'Ituri.

En effet, cette façon d'agir de monsieur VWAWEKA DHUGIRE OCTAVE et ses acolytes ne justifie pas seulement la haute trahison des Alur mais aussi le degré de leurs complicités avec les bandes des criminels qui endeuillent l'Ituri jours et nuits, particulièrement la Communauté Alur. Nous notons que l'acte de complicité posé par le comité directeur de la communauté Alur vient après une recommandation d'un élément de la Codeco devenue virale sur les réseaux sociaux laquelle recommandation exigeait le retrait de la communauté Alur du G5. Une question se pose, quelle est donc la relation qui existe entre la milice Codeco, le comité directeur de CABE et le Gouvernement provincial ?

A cet effet, nous rappelons à l'opinion tant locale, nationale qu'internationale que les Alur ont commencé à subir ces atrocités depuis le 20 novembre 2018 en Chefferie des MOKAMBO groupement ARE au centre de négoce de TER-ALI pour ensuite toucher les membres de la communauté Alur à travers tout l'Ituri. Il sied de rappeler que, la communauté Alur continue à

enregistrer des morts et de kidnapping de ces membres malheureusement depuis l'arrivée de Monsieur VWAWEKA à la tête de CABE, aucune mesure de dénonciation ni un message de condoléance aux familles victimes.

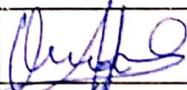
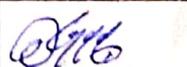
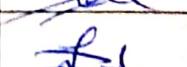
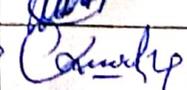
A titre d'information, la CABE dispose d'une Assemblée Générale, organe suprême pour des grandes décisions qui engage sa survie, par conséquent le Gouvernorat de l'Ituri ne peut en aucun cas remplacer cet organe.

Nous considérons que cette décision est nulle et sans effet. Par ailleurs, la communauté Alur réitère son appartenance dans le G5 et Alliés regroupant les communautés victimes jusqu'au retour effectif de la paix en Ituri. Nous en appelons tous les membres de la Communauté Alur de rester serein et unis face au comportement de ces danseurs de la cour royale.

De ce fait, conformément au règlement régissant la CABE, ce comité est déclaré démissionnaire dès la signature de cette pétition de déchéance et appelons le comité de sage de prendre toutes ses responsabilités jusqu'à l'organisation de l'élection du nouveau comité.

Fait à Bunia, le 08 mars 2024

LES SIGNATAIRES DE LA PETITION DE DECHEANCE DU COMITE DIRECTEUR DE LA COMMUNAUTE ALUR DE BUNIA ET SES ENVIRONS

NO	NOMS, POST-NOMS ET PRENOMS	CHEFFERIE D'ORIGINE	ADRESSE	SIGNATURES
01	VITAL LIBEMU	ANG'HAL	Q. LOMBABO	
02	ANICAN TENGO	ANG'HAL	SALONGO	
03	ALBERT KAKURA	MUKAMBU	MULOZIPELA	
04	MANNU LOTSIMA	MOKAMBO	NDIBE	
05	OPITOY-KERMUNDU	DJOGANDA	RWAKOLE	
06	CHRISTOPHE ADOBANGO	WAR-PALARA	NYAKAGANDA	
07	CABECIU KAMERIBER AUGUSTIN	MAMBISA	Q. LOMBABO	

**LES SIGNATAIRES DE LA PETITION DE DECHEANCE DU COMITE DIRECTEUR DE  
LA COMMUNAUTE ALUR DE BUNIA ET SES ENVIRONS**

NO	NOMS, POST-NOMS ET PRENOMS	CHEFFERIE D'ORIGINE	ADRESSE	SIGNATURES
08	PACUWEGI PATANCE	DJUGANDA	Q. MABAKODU	
09	TEKAKWO - ABINEIRO	MOKAMBU	Q. LEMBABO	
10	UKETWENGU-UAYKANE	WAR. PALARA	Q. LENGABO	
11	UCAYDA MUNGURIK	WAGUNGU	Q. MUZIPELA	
12	LIPAR PIVA - NGIAGENO	DJUKOIH	Q. LEMBABO	
13	DOGU - KLBI	PANDURU	Q. LEMBABO	
14	MUNGU RICK	ANGHAL	Q. LEMBABO	
15	OLIVIER - ULJERA	ANGHAL	Q. LEMBABO	
16	HERITIER - UJIRWOTH	MOKAMBU	Q. RWANKOLE	
17	OLIVIER UKUMU	DJUKOIH	Q. LEMBABO	
18	IOCHAMA UMEM	PANDURU	Q. LEMBABO	
19	DHOGUOTI - UYEEGIU	ANGHAL	Q. LEMBABO	
20	DELPHIN PIRWOTH	DJUGANDA	Q. LEMBABO	
21	BLAISE PITHUA	ANGHAL	Q. LEMBABO	
22	NG'AMITHA SOLANGE	DJUGANDA	Q. LEMBABO	
23	CHADRACK MUNGURIK	WAGUNGU	Q. RWANKOLE	
24	PIERO WATUM	DJUGANDA	Q. KINDIA	
25	FIDEL JAKISA	WAGUNGU	Q. MABAKODU	
26	IRANU AMERICAM	ANGHAL	Q. LEMBABO	
27	KERITHO - JALWINTI	ANGHAL	Q. LEMBABO	
28	SALAMA AFOYO	MOKAMBU	Q. MABAKODU	
29	FABRICE AGENO	MOKAMBU	Q. BAKOKO	
30	KAWAMBE FURANA	PANDURU	Q. BAKOKO	